

## Projet immobilier les Halles d'Anjou - *OPINIONS EN LIGNE*

### Aménagements et espaces extérieurs

#### Nom complet

Brian Juteau

#### Mon opinion

je suis d'accord

#### Nom complet

Aurélie Noël

#### Mon opinion

Il est curieux, dans l'analyse du site, de ne pas avoir pris en compte le seul espace vert et poumon du quartier, le parc Boisé-Jean-Milot. Le parc Boisé-Jean-Milot est situé à 250 mètres à pied des nouvelles habitations. Comment ne pas avoir pris en compte cet aspect aussi important! Le boisé est un lieu de ressourcement pour beaucoup de citoyens dans ce secteur et un lieu de passage plus rapide pour qui ne souhaite pas prendre l'automobile et ainsi profiter de la nature en ville si précieuse dans ce secteur fortement urbanisé. S'il est prouvé que la densification peut contribuer au maintien de la biodiversité, il est indéniable que le projet aura un impact direct sur la pression des écosystèmes du parc Boisé-Jean-Milot. Le Boisé subissant déjà la pression des îlots de chaleur environnants, il aurait été intéressant de mettre en lumière cet enjeu. Se préoccuper un tant soit peu du vivant est légitime et devrait se refléter dans l'analyse de l'OCPM. Où se situe le promoteur ou encore l'arrondissement d'Anjou dans les actions de préservation et de protection du milieu naturel adjacent au projet?

Dans ce secteur fortement urbanisé, la façon dont le territoire est aménagé affecte la perméabilité du sol. La gestion des eaux de ruissellement devrait être un enjeu important afin de ne pas surcharger le système d'eau pluviale public. Je ne vois pas dans le projet les aménagements de biorétention ou d'infrastructures vertes qui permettent la réduction des eaux de ruissellement à la source. Les infrastructures projetées doivent être fiables, résilientes et durables. Il est préférable de favoriser le plus possible la gestion des eaux pluviales à la source afin de diminuer les volumes d'eau à traiter ainsi que les coûts de construction et d'entretien des ouvrages.

En outre, je mets sérieusement en doute l'aménagement du petit parc adjacent au bloc C. Ce dernier sera-t-il suffisant pour répondre à la demande d'espace vert des citoyens résidents? Il est donc important d'augmenter la part de verdissement ou d'infrastructure verte. Les espaces minéralisés sont beaucoup trop présents dans le plan d'aménagement initial.